

Auch, le 30/09/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Département prolonge la Voie Verte de l'Armagnac

Du 3 octobre au 20 novembre 2022, dans le cadre de ses actions de développement des infrastructures de mobilités douces, le Département démarre la seconde phase des travaux de prolongement de la Voie Verte de l'Armagnac entre Cazeneuve et Eauze.

Ces travaux qui consistent à poser la couche de roulement de la voie, tout en maintenant la sente naturelle propre au cheminement des pèlerins sur le GR65 nécessitent la fermeture complète de l'axe entre Cazeneuve et Eauze.

Durant cette période, le GR65 sera dévié selon le plan ci-dessous.

